

Sentier du Marais

Nortkerque

Départ : Mairie de Nortkerque
Balisage : rectangle jaune (PR)
VTC = niveau vert (très facile)
Nombre de kilomètres : 9 km
Temps nécessaire : 2h30
Pratique : Mixte (pédestre+VTC)

Ce sentier vous emmène dans l'un des 4 villages du Pays du Brédenarde : à Nortkerque, que l'on peut traduire par « église du Nord ». Géologiquement, l'ancien Pays du Brédenarde est composé d'une couche d'argile posée sur la craie qui domine la plaine maritime. C'est un pays de bocage, de haies, d'arbres fruitiers et d'élevage. Jadis, le Brédenarde comprenait également les communes d'Audruicq, de Zutkerque et de Polincove. En début de parcours, d'imposantes demeures s'offriront à votre regard. Puis, petit à petit, vous vous enfoncerez dans les terres basses du marais de Nortkerque jusqu'au canal de Calais - St-Omer où vous aurez peut-être la chance de croiser une péniche mais attention à la fameuse Marie-Groëtte du marais.

La Marie-Groëtte des Marais !

Marie-Groëtte est une légende qui prétend qu'une vilaine sorcière habite les marais de Nortkerque. Elle attirerait les enfants qui s'approchent trop près du bord de l'eau pour les entraîner, sans espoir de retour, dans sa grotte faite de vase et de roseaux. Alors petits et grands, soyez attentifs lors de votre balade, peut-être distinguerez-vous les petits rires moqueurs de Marie-Groëtte.



Arc de triomphe

Sentier du Marais

A voir en passant

A Eglise St-Martin et Arc de triomphe

L'église St-Martin a été construite en 1838. Elle ne s'est vue attribuer un clocher qu'en 1932. Ce clocher est de style art-déco. Ce style s'appuie sur l'utilisation de formes et de volumes géométriques simples. Dans le cimetière, vous pouvez apercevoir un arc de triomphe datant de 1754, et conduisant au presbytère (1753). On peut également remarquer le monument aux morts réalisé par Edward Lauteri (1848/1917).

B Château de la Vicomtesse

La construction de ce château remonte au XVII^{ème} siècle. La comtesse de Valois y vécut longtemps. Les proportions de ce château rappellent la règle d'or des Templiers, avec ses 18 fenêtres à carreaux et son fronton maçonné dont le triangle indiquait le bon accueil qui serait réservé aux visiteurs de la même obédience.

C Château de la Palme

Ce château date du XVIII^{ème} siècle. Il témoigne, dans son écrin de verdure, du passé aristocratique de la commune.

D Le canal Calais - Saint-Omer

Long de 30 km, ce canal relie depuis le XVII^{ème} siècle le fleuve de l'Aa à la ville de Calais afin de raccourcir le trajet des péniches qui empruntaient autrefois le canal du Mardyck et la rivière d'Oye. Le trafic des péniches est moins intense qu'autrefois, néanmoins on peut encore voir passer un à deux bateaux par jour.



RENSEIGNEMENTS :

Comité de Promotion Economique et Touristique Intercommunal
 66 place du Général de Gaulle - BP 4 - 62370 Audruicq

Tél : 03.21.00.83.83

Mail : comitepromo.regionaudruicq@ccra.fr
www.tourismaudruicq-oyeplage.fr

CPETI

Comité
de Promotion
Economique
et Touristique
Intercommunal



CPETI

Comité
de Promotion
Economique
et Touristique
Intercommunal



Canal Calais - Saint-Omer



Sentier du Marais Northkerque

1 Départ : Mairie de Northkerque
Prenez la rue Edmond d'Artois. Ensuite, tournez à droite (*rue de la Liette*). Franchissez le passage à niveau et prenez le chemin à gauche qui longe la voie ferrée.

2 Tournez à droite et longez le canal de Calais à St-Omer. Puis, prenez *la rue Droite*. Ensuite, empruntez le chemin à gauche. Longez les parcelles boisées et privées réservées à la chasse à la hutte, le secteur est marécageux. Franchissez la passerelle et continuez tout droit.

3 Prenez à droite et franchissez le pont. Tournez à droite (*rue Ferdinand Piers*).

4 Longez la D224 (PRUDENCE). Après le garage, tournez à droite et longez la voie ferrée et prenez à gauche *la rue Monecove*. Enfin, à droite, longez la D224 qui vous ramènera jusqu'au lieu de départ.



- Ne quittez pas les sentiers balisés et respectez le travail des gestionnaires des sites, des agriculteurs et des forestiers.
- Protégez la faune, la flore et l'environnement ; emportez vos déchets.
- Respectez la signalisation et les aménagements en bordure de circuit.
- Pour signaler un défaut (fléchage, difficulté, anomalie) ou suggérer une amélioration, (circuit ou dépliant) contacter le CPETI au 03 21 00 83 83 - comitepromo.regionaudruicq@cra.fr.
- Vérifiez les périodes de chasse

